COMPTE RENDU DU CTL DU 1 juillet 2021

Solidaires Finances Publiques a siégé ce jour en deuxième convocation suite à notre boycott de la première instance du CTL le 29 juin 2021. Le choix du boycott se justifie par notre farouche opposition au NRP. Il est notre seul moyen d'exprimer notre rejet face à une direction qui campe sur ses positions.

Après lecture des liminaires des organisations syndicales, le directeur a tenu à répondre directement à certaines de nos positions.

Ainsi il a précisé le rôle de chacun, tant au niveau des organisations syndicales qu'au niveau de la direction. Les syndicats sont clairement une force d'opposition face à une direction en charge d'appliquer les directives de la centrale ou des ministres en charge de la politique gouvernementale.

À la question posée en conclusion de notre liminaire « Pourquoi tant de précipitation ? » concernant les réformes du NRP, le directeur nous répond que c'est un choix clairement réfléchi face aux changements présents et à venir, ne souhaitant pas voir deux réformes se « télescoper ».
Il évoque comme prétexte, entre autres, la taille critique de certains services justifiant ainsi les fusions. Pour lui tout étalement des opérations serait un signal négatif envoyé aux agents.

Il s'est aussi défendu sur notre attaque concernant les dégradations de nos conditions de travail dont il n'a clairement pas la même lecture que nous. Notamment en argumentant sur le matériel informatique, double écran et bras télescopiques, fournis à l'ensemble du personnel. A ce sujet nous aurions souhaité avoir plus de bras « humain » que de bras artificiels !

D'autre part, il réaffirme sa position de « marcheur » sur le sujet des places de parking du site de l'Apollo nous indiquant qu'il assumait complètement ses dires, mais que la question avait été prise en compte. Pour Solidaires Finances publiques c'est la mobilisation des agents qui a permis l'évolution de la position de la direction. Le bail devrait être signé avant le 16 juillet 2021.

Point numéro 1 (pour avis)
Approbation des PV des CTL du 06 et 12 avril 2021
Vote pour à l'unanimité.

Points numéro 2, 3, 4 (pour avis) :

- **Calibrage en emplois B et C des antennes créées au 1/09/2021**
- **Transfert de la gestion des ASA dites « vivantes » au SGC Ouest Hérault au 1/09/2021**
- **Poursuite de la spécialisation hospitalière au 1/09/2021**

Vote contre à la majorité (1 seule voix pour)
Ces points abordés sont étroitement liés.

En effet le calibrage en emplois B et C des antennes crées au 1/09/2021 sont liés au transfert des Associations Syndicales Autorisées (ASA) vers le SGC Ouest Hérault (Saint Pons de Thomières), et de la gestion des hôpitaux de Lamalou, Bédarieux et Saint Pons vers la Trésorerie Hospitalière Ouest Hérault (CHR) sur le site de Béziers Clemenceau.

Suite au mouvement national et local, la direction a dû précipiter ses plans. Le constat est dur, personne n'arrive sur les sites de Lamalou et de St Pons !

Le choix d'avancer le transfert des hôpitaux vers la trésorerie hospitalière de Béziers du 1/01/2022 au 1/09/2021 est clairement un choix dicté par la pénurie de personnel. Ce choix mettra ce service dans une grande difficulté puisque le transfert de tache se fera sans personnel avant le 1/09/2022.

Le transfert de toutes les ASA du département vers un seul poste comptable (Saint Pons) bien que soutenu par le préfet et la chambre d'agriculture ne se fera qu'à minima. Un poste sera prélevé sur les effectifs de la direction. Cela éloigne encore plus l'usager de nos services et contribue à la destruction de notre maillage territorial.

Sous couvert de ces transferts de charge, la direction fait le choix de n'implanter que 4 emplois sur l'antenne de Lamalou qui au final ne sera composé que de deux effectifs et d'EDR. Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la pérennité d'une antenne en dessous de sa taille critique, mettant ainsi en difficulté les agents présents (congés, télétravail,….). Au regard de cette situation la direction propose de faire un bilan dans 6 mois en CTL pour tirer toutes les conséquences de la situation.

Point Numéro 5 : opérations NRP au 1/01/2020 (pour information)

Planning prévisionnel et présentation globale pour :

- création du SIP Littoral à Sète et de son antenne à Pézenas ;
- création du SIE Coeur d'Hérault Littoral à Pézenas et de son antenne à Sète ;
- création d'une antenne du SIP Ouest Hérault à Agde ;
- création du SGC Métropole à Montpellier ;
- création du SGC Est Hérault à Saint Mathieu de Tréviers ;

Nous constatons que pour toutes ces fusions il y aura des problèmes immobiliers, à l'exception du SGC Est Hérault à Saint Mathieu de Tréviers.

- SIP Littoral à Sète et son antenne à Pézenas => Délai des travaux immobilier à prévoir pour fin 2021.

- SIE Coeur d'Hérault Littoral à Pézenas et de son antenne à Sète => 10 mois de travaux prévus à partir de janvier 2022 par conséquent, les agents du SIE ne déménageront qu'à partir d'octobre 2022.

- Antenne du SIP Ouest Hérault à Agde => le service sera installé au 1er étage de la trésorerie d'Agde, quid du projet France services (FS) au rez-de-chaussée du site d'Agde et de l'organisation de l'accueil, pour le moment pas de réponse de la direction…

- SGC Métropole à Montpellier => installation des personnels des services de la trésorerie de Castries et de Mauguio provisoirement sur deux sites différents au Centre de Contact de Montpellier (CDC) et aux Echelles de la Ville dans les locaux de trésorerie Municipale de Montpellier, soit deux déménagements en 1 an, en attendant l'aménagement définitif sur le site de Montmorency.

Comme seule réponse à cette situation, la direction promet un dispositif de travail à distance.
Solidaires Finances Publiques déplore ces conditions de travail imposées aux agents qui en plus de subir des restructurations verront leurs conditions de travail dégradées.

Point numéro 6 : Agents Berkani - procédures de licenciement et de modification substantielle du contrat dans le cadre des opérations NRP menées au 1/09/2021 (pour information)

En effet, les restructurations des trésoreries de Frontignan et de Murviel les Beziers impactent deux agentes dits « Berkani » exerçant des fonctions d'agentes d'entretien.

A ce jour la direction n'a pas de solutions de reclassement. De plus elle est en attente de la publication au journal officiel des fermetures des deux trésoreries pour pouvoir lancer les procédures d'indemnisation et de licenciement.

Solidaires Finances Publiques déplore encore une fois que du personnel « fragile » subisse les réorganisations de la DGFIP.

Point numéro 7 : Déploiement du dossier comptable numérique (pour information)

La direction nous a présenté une nouvelle étape vers la dématérialisation de la paye déployée au CSRH de Montpellier. Le dossier numérique comptable dispose notamment des pièces justificatives de la paye au format dématérialisé.

Point numéro 8.1 : formation professionnelle – bilan 2020 (pour information)

Une présentation du bilan de formation au titre de l'année 2020 nous a été faite par la division de la formation professionnelle. Une année compliquée à mettre en place à cause de la crise sanitaire et l'évolution de la pandémie.
Il est à noter une adaptation à la situation grâce à la mise en place de nouveaux outils pour permettre de proposer des contenus de formation à distance notamment via la plate-forme e-formation mais malheureusement il n'a pas été possible de réaliser toutes les formations en raison des restrictions sanitaires (jauges par salles …).
Par conséquent le volume des agents formés par session a été divisé par 2.

Point 8.2 : plan de formation pro 2021 (pour avis)

Vote à l'unanimité pour.
Volonté de la formation professionnelle de privilégier des formations en présentiel dès septembre 2021 et de les adapter, d'une part aux nouvelles formes d'organisation du travail générées par le développement du télétravail et du travail à distance, et d'autre part aux missions nouvelles et prioritaires (fonds de solidarité...)

Point numéro 9 :Expérimentation de partenariats privés pour la vente de biens immobiliers des successions vacantes gérées par la division du Domaine (pour information)

Il s'agit de la participation à une expérimentation du pôle de Gestion des Patrimoines Privés (GPP) de Montpellier pour mettre en place une démarche commerciale en partenariat avec des entreprises privées (agence immobilière,…) avec obligation pour l'administration de vendre les biens à la valeur domaniale.

Questions diverses :

- Solidaires Finances Publiques interroge la direction sur le plan de formation des agents de l'ex-centre de gestion des retraites (CGR) affectés dans leur nouveau service en janvier 2022.
La direction nous a assuré que les besoins de ces agents seront bien pris en compte dans le cadre d'un parcours de formation adapté à partir de janvier - février 2022.

- Solidaires interroge également la direction sur l'avancé des travaux immobilier de Montmorency. Celle ci nous répond que les travaux sont quasiment terminés et vont permettre de transférer la comptabilité publique au 3ème étage permettant de libérer le rez-de-chaussée devenant par la suite zone tampon notamment aux collègues de la mission TOSCANE qui investiront les lieux durant les travaux du 1er étage.

- Concernant le déménagement de la formation professionnelle prévu la 3ème semaine de juillet la direction apporte des garanties quant aux conditions de travail à l'opposé de la vision de Solidaires constatée lors de visite en CHSCT.

- En dernière question nous demandons des précisions sur la doctrine d'emplois des équipes de renfort (EDR) dans notre département. La direction nous répond que globalement ils réfléchissent à permaniser 30 à 40 % des effectifs sur des postes.

Une orientation d'un choix en trois tiers selon les profils est précisés par ses soins : « tout terrain », généraliste, très spécialisé ou polyvalent.
Ils seront ainsi selon les besoins des services soit :
- Permanisé (1/3 des EDR ne bougent plus jusqu'au prochain mouvement de mutation locale)
- Semi-permanisé (1 mois à 1 an sur poste)
- Mobile (affectation sur des missions ponctuelles « Pompiers de services »).

Solidaires Finances publiques constate que la direction face au manque de recrutement, au déficit chronique de certains services et de certaines spécialités, est obligée de modifier en profondeur la doctrine d'emplois des EDR.

Ce constat est amer car à terme il ne permettra plus d'aider correctement des services qui en ont besoin à l'image des SIP de Montpellier et particulièrement celui de la Mosson qui à l'issue du premier mouvement NRP se retrouve en sous-effectif de 10 agents compensé par seulement 4 EDR.

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires Finances Publiques 34
Section de l'Hérault